

Plus de sévérité, c'est moins de sécurité

Le franc-tireur **Didier Fassin**

Bio express

► **Né le 30 août 1955**, Didier Fassin est un anthropologue, sociologue et médecin français. Il est professeur de sciences sociales à l'Institut d'étude avancée de Princeton et à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris.

► **De la santé à la justice**. Comme il nous le confie, Didier Fassin s'intéresse depuis longtemps à la question des inégalités sociales. *"Quelle est la dimension personnelle là-dedans ? C'est difficile de le dire. Je suis d'un milieu populaire, modeste. J'ai vécu mon enfance dans une cité HLM. Et donc peut-être que ces éléments ont porté mon attention sur les différences. J'avais d'abord entamé une réflexion sur les inégalités dans le domaine de la santé, puis j'ai ensuite déplacé cette réflexion vers l'une des choses qui me paraissait un marqueur très important de ces inégalités, à savoir les rapports de la société avec la police, la justice et la prison."*

► **Derniers ouvrages**. Didier Fassin est notamment l'auteur de "La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers" (2011), "L'Ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale" (2015) et "Punir. Une passion contemporaine" (2017), tous trois publiés au Seuil.

Entretien réalisé par
Baptiste Ercicum

Contexte

Un anthropologue à l'honneur.

Didier Fassin est le premier anthropologue ou sociologue qui a été convié à donner les conférences "Tanner" à l'université de Californie, à Berkeley, en avril 2016.

Auparavant, c'étaient presque toujours des philosophes qui étaient invités, et parfois des juristes.

Un livre issu de conférences.

Le livre "Punir. Une passion contemporaine" est issu de ces conférences "Tanner". *"C'était pour moi l'occasion de donner un cadre théorique plus général à une série d'enquêtes de terrain que j'avais réalisées sur la police, la justice et la prison, et donc de m'intéresser au châtement"*, explique Didier Fassin.

Vous avez mené des enquêtes de terrain sur la police, la justice et la prison, avant d'interroger la notion de châtement. Quels constats dressez-vous aujourd'hui ? Depuis quatre décennies, on observe dans presque tous les pays occidentaux un accroissement impressionnant de la population carcérale : à titre d'exemples, une multiplication par deux en France et même par huit aux Etats-Unis. La Belgique n'échappe pas à cette tendance avec un doublement en 40 ans. Or, cette inflation carcérale est sans lien avec l'évolution de la criminalité. On n'enferme pas plus parce qu'il y aurait plus de criminels. Ce qui a changé, c'est que nos sociétés sont devenues plus intolérantes et plus sévères, encouragées en cela par le populisme pénal de leurs dirigeants. On a criminalisé des faits qui relevaient auparavant de contraventions et qui sont désormais punis d'emprisonnement. On a alourdi les sanctions en mettant en place des procédures expéditives de jugement, en établissant des peines plancher pour les récidivistes, en allongeant les durées des séjours en prison. A cela s'ajoute un nombre croissant de personnes qui font l'objet de surveillance électronique, de mesures probatoi-

res, de suivi en milieu ouvert. Ce sont au total 250 000 personnes en France et 5 millions aux Etats-Unis qui sont ainsi sous main de justice. Jamais, en temps de paix, on a tant puni.

La population carcérale ne représente-t-elle donc pas toujours la population criminelle et délinquante ?

La démographie pénale est le reflet à la fois de ce que nous considérons comme infractions et de la manière dont nous les punissons. En France, au cours des années 2000, les condamnations pour usage de cannabis ont été multipliées par trois tandis que les condamnations pour délinquance économique ont diminué d'un cinquième. Est-ce lié à une évolution correspondante de ces pratiques ? Nullement. La consommation de drogues est demeurée stable, mais on l'a réprimée plus lourdement. Les délits d'escroquerie, d'évasion fiscale, d'abus de biens sociaux, de détournement de fonds, de trafic d'influence ont augmenté, mais on les traite de plus en plus par la négociation. On sélectionne donc les infractions punissables. Mais il y a plus. On détermine aussi quelles sont les po-

pulations punissables. S'agissant de la consommation de cannabis, les policiers vont dans les quartiers populaires contrôler et fouiller les jeunes, mais ne le font pas à la porte des lycées et des universités, alors que les études épidémiologiques montrent que cette pratique est également répartie dans la société. Ils ciblent ainsi les catégories qu'ils veulent voir sanctionner. Et il ne faut pas oublier aussi qu'aujourd'hui, les prisons sont pleines de personnes en attente de jugement, et donc présumées innocentes : ces prévenus, pour l'essentiel de milieu modeste et d'origine immigrée, représentent près du tiers des détenus en France.

Dans la rubrique "Débats" de notre journal, certaines voix s'élèvent régulièrement pour dénoncer qu'en matière de criminalité (et surtout de terrorisme), vouloir comprendre, c'est déjà excuser. Ne pourrait-on pas dire que vous cherchez des "excuses sociologiques" aux criminels ?

Renoncer à comprendre ce qui conduit à commettre des délits, des crimes ou des actes terroristes serait renoncer à les prévenir. On ne s'étonne pas que certains politiciens utilisent cet argument pour éluder leur propre responsabilité, mais les citoyens ne doivent pas s'y laisser prendre. Dire, comme j'ai essayé de le faire, qu'enfermer les auteurs de petits délits, tels que la conduite après perte des points du permis, la consommation ou la possession de cannabis, le fait de répondre à un policier qui les contrôle et les fouille pour une énième fois, revient à les exposer à des contacts avec le monde de la criminalité et parfois du terrorisme, n'est pas excuser : c'est expliquer certains parcours et inviter à chercher des alternatives.

Justement, face à la transgression des normes, existe-t-il des alternatives ? Comme dirait le bon sens populaire, on ne peut tout de même pas laisser les délinquants et les criminels courir dans les rues...

Certes, mais il faut partir d'une question simple : à quoi sert la prison ? Veut-on se contenter de punir pour faire souffrir des individus en les privant de liberté ? Ou bien la peine doit-elle avant tout permettre de mieux protéger la société ? Il se trouve que ces deux logiques sont souvent contradictoires : plus de sévérité, c'est moins de sécurité. La chose est facile à comprendre. Lorsqu'on élargit le cercle des délits punissables d'emprisonnement, on sanctionne des infractions de moins en moins graves. Ces individus qui sont emprisonnés pour des peines courtes perdent souvent leur emploi. Leur vie familiale se trouve bouleversée. En prison, ils n'ont aucune acti-

tivité sinon la sortie en promenade deux heures par jour qui les met en contact avec des milieux délinquants. Lorsqu'ils sortent, ils sont désocialisés et précarisés, en grande difficulté pour retrouver un emploi. Les risques de rechute sont élevés. Les études montrent que les récidives sont plus fréquentes. Il y a donc un choix que nous devons faire : le châtiment doit-il servir à mieux nous protéger ? Dans ce cas, les programmes de travaux d'intérêt général, d'accompagnement social, d'insertion professionnelle sont bien plus efficaces dans la majorité des cas pour ces faits mineurs. Une telle politique réduirait considérablement notre population carcérale et, de surcroît, serait économique, car la prison coûte très cher. Elle n'est pas utopique. L'Allemagne et les Pays-Bas s'y sont engagés récemment. Les pays scandinaves l'ont fait depuis longtemps.

Mais chez nous (aussi bien en Belgique qu'en France), pourquoi les responsables politiques, de l'extrême droite à la gauche, continuent-ils de cultiver l'idée que plus on punit, mieux la société se portera ?

Ce phénomène, qu'on peut nommer le populisme pénal, est à la fois complexe et relativement simple à comprendre. A partir des années 1980, la double réalité du chômage et de la précarité, qui concerne surtout les classes populaires bien sûr, crée un sentiment d'insécurité. Bon nombre de gens ont peur de perdre leur emploi et ne savent pas quel sera le futur de leurs enfants. Par une espèce d'amalgame, s'ajoute à ce sentiment d'insécurité, en tout cas pour une partie de la population, une crainte des populations immigrées. Et donc, en dépit du fait qu'au fond les gens ressentent avant tout une insécurité par rapport à leur situation et celle de leurs enfants sur le plan socio-économique, on va avoir un discours politique qui va faire la jonction entre immigration, ou enfants de l'immigration, et délinquance et criminalité. Autrement dit, dans cette période où les inégalités vont augmenter partout dans les pays occidentaux, d'abord aux Etats-Unis et ensuite notamment en France et en Belgique, les responsables politiques, qui semblent avoir bien peu à dire et à faire sur le plan socio-économique, vont faire le choix d'un Etat pénal contre un Etat social : de moins en moins de protection face aux aléas de la vie, mais de plus en plus de mesures répressives contre les populations les plus affectées par les disparités. Et ce choix qui continue d'être fait – et aujourd'hui la campagne présidentielle en France le montre bien – c'est plus de policiers, plus de juges et plus de places dans les prisons. Ce qui est un choix terrible au regard de ce que j'ai pu essayer d'expliquer sur ce que produit le châtiment tel qu'on l'envisage aujourd'hui.